

Compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020

Adopté à l'unanimité

1 _ Compte de gestion 2019

Adopté à l'unanimité

M FANTINO informe que le comptable public, M LECOCQ a obtenu sa mutation à Arras au 1^{er} septembre 2020.

2 _ Compte administratif

Adopté par 15 voix POUR et 3 abstentions (MME DUQUENNE, M QUAEYBEUR, M JODOGNE)

3 _ Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

4 _ Budget primitif 2020

Adopté par 15 voix POUR et 3 abstentions (MME DUQUENNE, M QUAEYBEUR, M JODOGNE)

M JODOGNE remercie M FANTINO pour les explications, mais regrette que dans les choix de délégations, il n'y ait pas d'adjoint aux finances. Le groupe minoritaire aurait aimé avoir un avis politique sur ce budget. Il souhaite que soit privilégié un temps de commission avant le conseil municipal pour pouvoir débattre des différents sujets et ne pas devoir voter sans connaître les projets en détail.

Il souhaite revenir sur divers points :

- La réduction des dépenses de fonctionnement est due à une réduction conjoncturelle liée au COVID-19, lors du précédent mandat, il y avait une augmentation des dépenses de fonctionnement, il faut être vigilant. Il faut profiter de cet effet conjoncturel mais rester vigilant.
- L'indemnité des élus a été votée à l'unanimité lors du précédent conseil municipal. La volonté nationale est d'augmenter celle-ci. Cependant, il aurait dû être indiqué que pour ce mandat une augmentation de 10.000€ par an est prévue pour ces indemnités. Il est important d'être transparent.
- La subvention du CCAS d'un montant de 15.000€ est un montant important mais le groupe minoritaire souhaite connaître sa finalité pour savoir si elle est bien affectée à la vocation du CCAS et souhaite également avoir plus de précisions avant le conseil municipal.

M LE MAIRE rappelle que le budget a dû être fait dans la précipitation en raison des délais à respecter. Le groupe majoritaire associera les commissions au préalable. En ce qui concerne les indemnités des élus, nous aurions pu dire le montant de l'augmentation en euros et non en pourcentage. Ceci étant, nous n'avons pas été gourmands. Quant au CCAS, toutes les informations seront données lors du conseil d'administration, le 07 juillet 2020.

MME VANHOVE précise que le CCAS ne vit pas qu'avec la subvention de 15.000€, tout cela sera détaillé lors du conseil d'administration.

M JODOGNE souhaite revenir sur les questions d'investissement :

Il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2011. L'emprunt peut être quelque chose de positif, les taux actuels sont très bas. Le groupe minoritaire est favorable à l'emprunt pour un bon investissement. Nous souhaitons que nous réfléchissions ensemble sur différents investissements. Il faut voir loin, plus nous attendons, plus ça se dégrade (ex : la chapelle des jésuites). Il est important d'avoir de l'investissement, nous sommes sur un endettement très bas, Cassel pourrait être plus attractive, la question est sur quel projet ?

En ce qui concerne la collégiale, nous savons qu'il y aura toujours des dépenses.

Nous souhaitons qu'un audit de l'état de tous les bâtiments communaux soit fait, nous saluons les travaux prévus salle des sports. Cela permettra une amélioration dans l'accueil et dans la pratique du sport. C'est un bon investissement collectif au service de tous.

Les toilettes publiques sont indispensables pour l'accueil des touristes et des visiteurs. Nous sommes dans une offre actuelle déplorable, il est important d'investir. Nous savons qu'il y a un problème pour l'évacuation au niveau du casino. Par contre, place Vandamme, il serait possible d'adjoindre des WC accolés à la salle polyvalente. Il reste cependant les urinoirs de la collégiale.

Une autre question importante concerne le parcours de visiteurs, il ne faut pas avoir de réponses trop ponctuelles, il faut bien réfléchir et ne pas dépenser de manière inconsidérée sur certaines choses.

M LE MAIRE indique avoir rencontré M XAVIER BERTRAND, qui lui aussi était surpris du faible taux d'endettement de la commune. Le taux est effectivement bas. En ce qui concerne la question des toilettes publiques, pourquoi ne pas repenser ce dossier. Il faudrait en parler lors de la commission travaux. Bien qu'il en manque en ville, ceux de la collégiale seront malgré tout retirés, nous suivons les conseils de l'architecte des monuments historiques.

Sur le point des parcours visiteurs, M DUHOO doit s'en occuper avec cœur de Flandre.
M DUHOO rappelle qu'il y a une démarche engagée concernant la collégiale, nous avons pris le temps de faire un diagnostic pour étaler les travaux dans le temps. Investir, c'est l'avenir. Il faudra faire de même avec les autres bâtiments.

En ce qui concerne le cadre de vie, dans quelques mois, du mobilier urbain pris en charge par la CCFI sera installé. Ce dispositif est lié au déploiement du réseau point nœud.

Pour information, une réunion est programmée pour l'amélioration de l'accueil des touristes le lundi 06 juillet. Un des points essentiels de l'ordre du jour sera la signalétique directionnelle et les enseignes. Une réflexion est engagée quant à la chapelle des jésuites, peut être un concept de village artisans métiers d'arts.

M LE MAIRE indique que la région s'engage à remettre 500.000€ pour les projets vélos

M DUHOO rappelle que pour l'investissement de 150.000€ en direction du carillon, nous avons toujours cherché le maximum de subventions.

M LE MAIRE conclut en précisant que nous pouvons nous endetter sans mettre en péril la commune.

M FANTINO indique que si le projet de la salle des sports aboutit, il y aura forcément un emprunt pour ce projet.

5 _ Subventions associations

Adopté à l'unanimité

M LE MAIRE rappelle que les élus membres d'une association ne doivent pas prendre part au vote de celle-ci.

MME DUQUENNE interroge sur le fait que l'alliance Heu'Reuze n'est pas de subvention.

M DUHOO précise qu'ils n'en ont pas fait la demande.

Mme VANHOVE ne prend pas part au vote pour l'association « Vivre au pays de Cassel », tout comme M DUHOO pour l'association « ensemble c'est toujours mieux », MME DELAHOTTE pour « l'APPEL Saint Joseph », M QUAEYBEUR pour « CCC » et M CLYTI pour « joie et partage » et « comité des fêtes »

6 _ Tarification sociale restauration scolaire

Adopté à l'unanimité

7 _ Convention ACM Zuytpeene

Adopté à l'unanimité

8 _ Convention ACM Zermezele

Adopté à l'unanimité

MME DUQUENNE questionne sur le montant de la prise en charge par la commune de Zermezele, qui est de 25€ / semaine / enfant, 4 semaines maximum par an

MME FRANCOIS indique que c'est le conseil municipal de la commune qui le décide et le vote.

Elle rappelle les prises en charge des communes ayant déjà une convention :

- Hardifort : 50€ / semaine / enfant
- Oxelaere : 64€ / semaine / enfant, 6 semaines maximum par an

9 _ Recensement actions en faveur du personnel

Pas de vote

10 _ Restauration façades

Adopté à l'unanimité

11 _ Remboursement arrhes location salles

Adopté à l'unanimité

12 _ Convention disponibilité SPV SDIS

Adopté à l'unanimité

M LE MAIRE précise que MME DEWAELE sera détachée au cas où le SDIS aura besoin d'elle pour une intervention.

13 _ Liste jury criminel 2021

6 personnes ont été tirées au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés criminels 2021

Questions diverses

M QUAEYBEUR interroge sur la campagne à la présidence de la CCFI. Il indique que le fait que le

Maire de Cassel représente la commune à la CCFI est une 1^{ère} chose positive et stipule que le groupe minoritaire souhaiterait que le Maire soit également Vice-Président.

M JOLY informe que les tractations ont commencé il y a quelques semaines. Il rappelle avoir dit qu'il se battra pour les territoires ruraux et pense que Cassel a toute sa place au sein de la communauté de communes.

MME DUQUENNE souhaite savoir si les commissions sont encore ouvertes aux Casselois.

M LE MAIRE indique que la commission essor économique culture environnement est chargée mais les autres commissions sont encore ouvertes.

MME FRANCOIS informe sur les effectifs de l'accueil de loisirs, ils sont à 125 inscrits avec une moyenne de 85 enfants par semaine en juillet.

Elle indique également que M le MAIRE et elle-même se sont rendus ce lundi à l'école Till l'espiègle et à l'école saint Joseph pour une remise de dictionnaires aux élèves de CM2 ou ULIS quittant l'établissement cette année.

M DUHOO stipule que lors de la commission du 30 juin 2020, il a été décidé d'organiser un marché du terroir du vendredi 17 juillet 2020 au vendredi 11 septembre 2020 de 17h à 20h. Le lieu reste à définir.

Il indique qu'une web série de 12 vidéos est en cours de réalisation avec Flandre TV. Il reste 9 vidéos à réaliser. Un appel est lancé aux Casselois qui souhaiteraient participer à l'enregistrement de ces capsules. Les 3 premières vidéos ont été faites sur le musée, la rampe alpine et le Maréchal Foch.

M BEUN informe qu'une commission travaux aura lieu début septembre. A ce jour, 3 demandes de personnes extérieures au conseil municipal lui ont été faites.

MME VANHOVE rappelle que le banquet des aînés aura lieu le mardi 15 septembre 2020, si l'état sanitaire le permet.

M CLYTI informe que suite à la commission qui a eu lieu le 29 juin, il a été décidé l'organisation de terrasses en musique le week-end des 22 et 23 août.

MME DEKEYSER stipule que l'écho Casselois est parti à l'impression, la distribution est à prévoir dès réception.

M JOLY indique qu'une plaquette sera également distribuée, l'ensemble des élus figurera sur celle-ci.

FIN DE SEANCE : 21h30